



Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

Service prévention des risques et des nuisances
Service régional eau et milieux aquatiques

Paris, le 26/08/19

Affaire suivie par :

Delphine ROUCHON (rivières) Tél : +33 1 71 28 46 44

Philippe VERJUS (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 09

Courriel : driee-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Suivi de l'étiage en Ile-de-France
PJ : Bulletin du 12/08/19 au 25/08/19 2019

Référence : Circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages de l'eau en période de sécheresse

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEE a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEE est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEE consiste en la publication d'un bulletin toutes les deux semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Île-de-France. Pour chacun des 28 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la quinzaine écoulée, appelée VCN3 aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur la Banque Hydro. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

Pour chaque station de suivi, 4 niveaux de seuils ont été définis :

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;



Certificat N° A 1607

Champ de certification disponible sur :
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEE a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

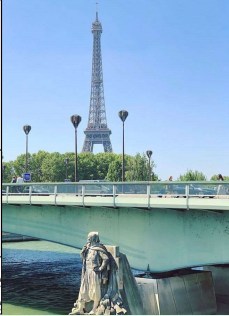
Liens utiles :

L'étiage sur Internet de la DRIEE : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://drieeif-eaux-souterraines.brgm.fr/data.html>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>



Bulletin de suivi de l'étiage Région Île-de-France

Du 12/08/19 au 25/08/19 2019

N°5

édité le 26/08/19

Synthèse

La période sèche qui a débuté au milieu du mois de juillet continue. La quinzaine est marquée par un second épisode pluvieux en début de période. Cet événement, comme les orages du début du mois, n'ont pas permis de faire remonter les débits des cours d'eau d'Île-de-France de manière significative et durable. Les débits des petites rivières tendent à retrouver des niveaux similaires voire plus bas que ceux qu'ils avaient avant ces précipitations. Sur les grands cours d'eau, les épisodes de pluies successifs depuis le début du mois ont permis de stabiliser la situation d'étiage voire faire repasser, de manière temporaire, certaines stations au-dessus des seuils d'étiage. Les prévisions météorologiques sont pessimistes avec peu de pluies prévues sur les prochains jours.

Grandes rivières

Les débits des grandes rivières se sont stabilisés de manière temporaire avec les divers épisodes pluvieux du début du mois. Cependant, ils sont de nouveau en baisse et tendent à retrouver des niveaux similaires à ceux observés avant ces épisodes. La Seine à Alfortville et Sainte-Assise est repassée au-dessus des seuils de vigilance même si elle en reste très proche. L'Yonne à Pont-sur-Yonne continue de flirter avec son seuil d'alerte.

Sur 7 stations, on compte :

- 3 stations en vigilance : Creil sur l'Oise, Pont-sur-Yonne sur l'Yonne et Vernon sur la Seine.
- 0 station en alerte.
- 0 station en alerte renforcée.
- 0 station en crise.

Petites rivières

Les deux épisodes pluvieux qui ont eu lieu autour du 12/08/2019 et du 17/08/2019 ont ralenti de manière temporaire la baisse des débits des cours d'eau des petites rivières. En effet, à chaque épisode, les débits sont remontés mais redescendus rapidement après les pluies. La majorité des cours d'eau a retrouvé des débits similaires voire inférieurs à ceux observés avant ces précipitations. Certains restent légèrement au-dessus permettant de faire remonter quelques stations au-dessus des seuils d'étiage.

Sur 21 stations, on compte :

- 6 stations en vigilance : Episy (Lunain) sur le Lunain, Episy (Loing) sur le Loing, Aulnay-sur-Mauldre [Centre] sur la Mauldre, Morsang-sur-Orge sur l'Orge, Saint-cyr-sous-Dourdan sur la Rémarde et Villebon-sur-Yvette sur L'Yvette.
- 4 stations en alerte : Pommeuse sur le Grand Morin, la Théroanne à Congis [Gué à Tresme], Viarmes [Moulin de Bertinval] sur l'Ysieux et Blandy-les-Tours sur le Ru d'Ancoeur .
- 5 stations en alerte renforcée : Diant [Lavoir de Cornoy] sur l'Orvanne, Montmirail sur le Petit Morin, La Jonchère sur la Rémarde, Nesles-la-vallée sur le Sausseron et Pont-sur-Vanne sur la Vanne.
- 0 station en crise.

Situation des nappes

Tous les indicateurs piézométriques sont au-dessus de la normale, à part Buhy où le seuil d'alerte à été franchi.

Sur 7 piézomètres, on compte :

- 0 piézomètre en vigilance.
- 1 piézomètre en alerte : Buhy (nappe de la craie du Vexin Français).
- 0 piézomètre en alerte renforcée.
- 0 piézomètre en crise.

Prochain bulletin d'étiage le 09/09/19

Flashcode du bulletin



SOMMAIRE

Situation des rivières	p.3
Carte de suivi de l'étiage	p.3
Débits des rivières	p.4
Evolution des débits journaliers	p.5
Situation des nappes	p.7
Etat des piézomètres.....	p.7
Carte de suivi de l'état piézométrique	p.7
Evolution des piézomètres	p.8

Situation des rivières

Carte de suivi de l'étiage Situation du 26/08/2019



Etat de criticité de la situation d'étiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Energie

Débit des rivières

Tableau des débits

	Station	Seuils (m³/s)				VCN3 (m³/s)	Situation 12/08	Situation 26/08	Indice de confiance
		V	A	AR	C				
Grandes rivières :									
Marne	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	47 le 13/08/2019			
Oise	Creil	32	25	20	17	26 le 16/08/2019	Vigilance	Vigilance	
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	64 le 25/08/2019	Vigilance		
Seine	Alfortville	64	48	41	36	66 le 16/08/2019	Vigilance		
Seine	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	106 le 25/08/2019			
Seine	Vernon	170	131	113	100	165 le 25/08/2019	Vigilance	Vigilance	
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11	18 le 16/08/2019	Vigilance	Vigilance	
Petites rivières :									
Avre	Acon (*)	1.20	1.00	0.76	0.65	1.45 le 16/08/2019			
Essonne	Boulancourt (**)	0.32	0.32	0.20	0.20	0.46 le 16/08/2019	Alerte		
Essonne	Ballancourt	5.5	4.4	3.9	3.5	5.6 le 25/08/2019	Vigilance		
Grand Morin	Pommeuse	2.4	2.1	1.9	1.7	2.0 le 24/08/2019	Alerte	Alerte	
Loing	Episy (Loing)	5.3	3.6	3.0	2.6	4.4 le 12/08/2019	Vigilance	Vigilance	
Lunain	Episy (Lunain)	0.36	0.21	0.17	0.13	0.28 le 16/08/2019	Vigilance	Vigilance	
Mauldre	Beynes	0.43	0.36	0.31	0.27	0.45 le 16/08/2019	Vigilance		
Mauldre	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1.10	0.90	0.78	0.71	0.91 le 16/08/2019	Vigilance	Vigilance	
Orge	Morsang-sur-Orge	1.6	1.4	1.2	1.0	1.5 le 25/08/2019	Alerte	Vigilance	
Orvanne	Diant [Lavoir de Cornoy]	0.27	0.23	0.18	0.15	0.18 le 16/08/2019	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
Petit Morin	Montmirail	0.57	0.49	0.42	0.36	0.37 le 25/08/2019	Alerte	Alerte renforcée	
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0.25	0.19	0.17	0.15	0.20 le 25/08/2019	Alerte	Vigilance	
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0.037	0.021	0.015	0.012	0.015 le 25/08/2019	Alerte	Alerte renforcée	
Ru d'Ancoeur	Blandy-les-Tours	0.011	0.011	0.005	0.005	0.010 le 25/08/2019	Alerte	Alerte	
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0.33	0.27	0.24	0.22	0.24 le 25/08/2019	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0.35	0.26	0.23	0.20	0.26 le 25/08/2019	Vigilance	Alerte	
Vanne	Pont-sur-Vanne	4.00	3.00	2.40	2.00	2.07 le 25/08/2019	Crise	Alerte renforcée	
Voulzie	Jutigny	1.00	0.65	0.48	0.32	1.50 le 16/08/2019			
Yerres	Courtomer [Paradis]	0.034	0.034	0.010	0.010	0.074 le 25/08/2019			
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0.100	0.082	0.070	0.060	0.082 le 25/08/2019	Alerte	Alerte	
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0.42	0.31	0.26	0.22	0.42 le 25/08/2019	Vigilance	Vigilance	
Stations non réglementaires (***) :									
Orge	Saint-Chéron [St-Evroult]	0.16	0.13	0.12	0.11	0.13 le 25/08/2019	Alerte	Alerte	
Petit Morin	Jouarre [Vanry]	0.99	0.76	0.66	0.59	0.82 le 25/08/2019	Vigilance	Vigilance	

- (*) station gérée par la DREAL Normandie
 (**) station gérée par la DREAL Centre
 (***) station non réglementaire, donnée à titre d'information

VCN3 débit moyen sur trois jours consécutifs, le plus faible de la quinzaine
 V seuil de vigilance
 A seuil d'alerte
 AR seuil d'alerte renforcée
 CR seuil de crise

Indice de confiance : Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

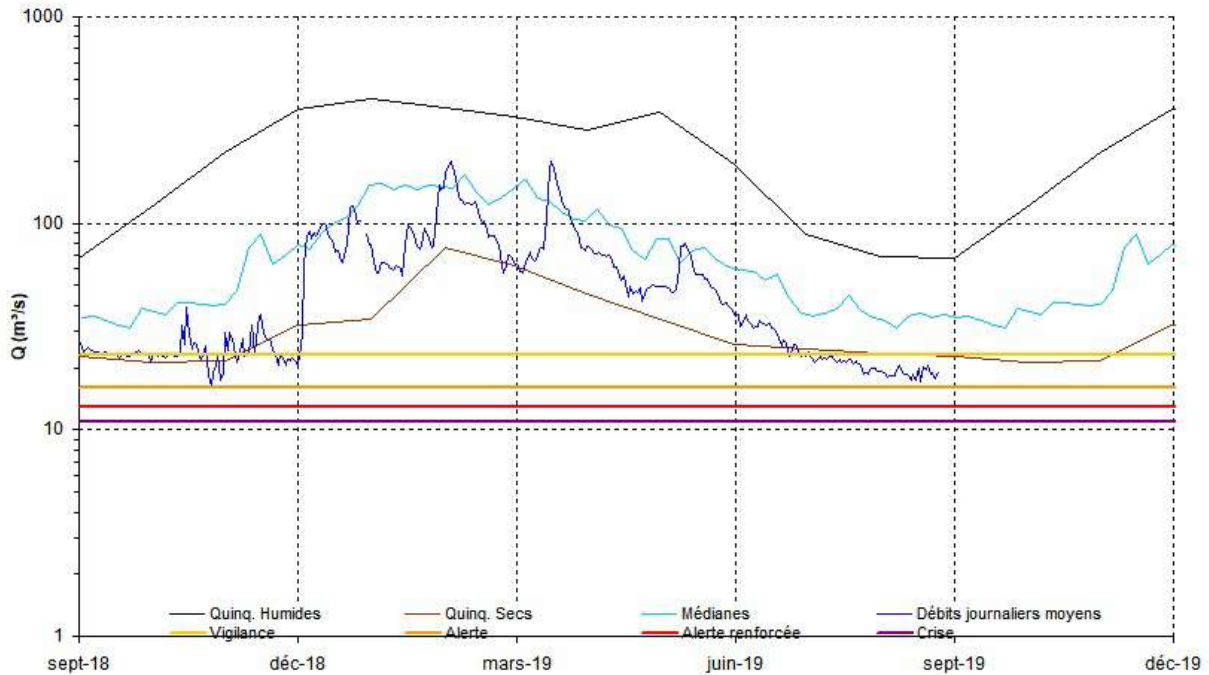
- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de criticité d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.),
- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur la Banque Hydro : <http://www.hydro.eaufrance.fr> et via le logiciel HYDRO2.

Evolution des débits journaliers depuis septembre 2017 pour quelques stations représentatives

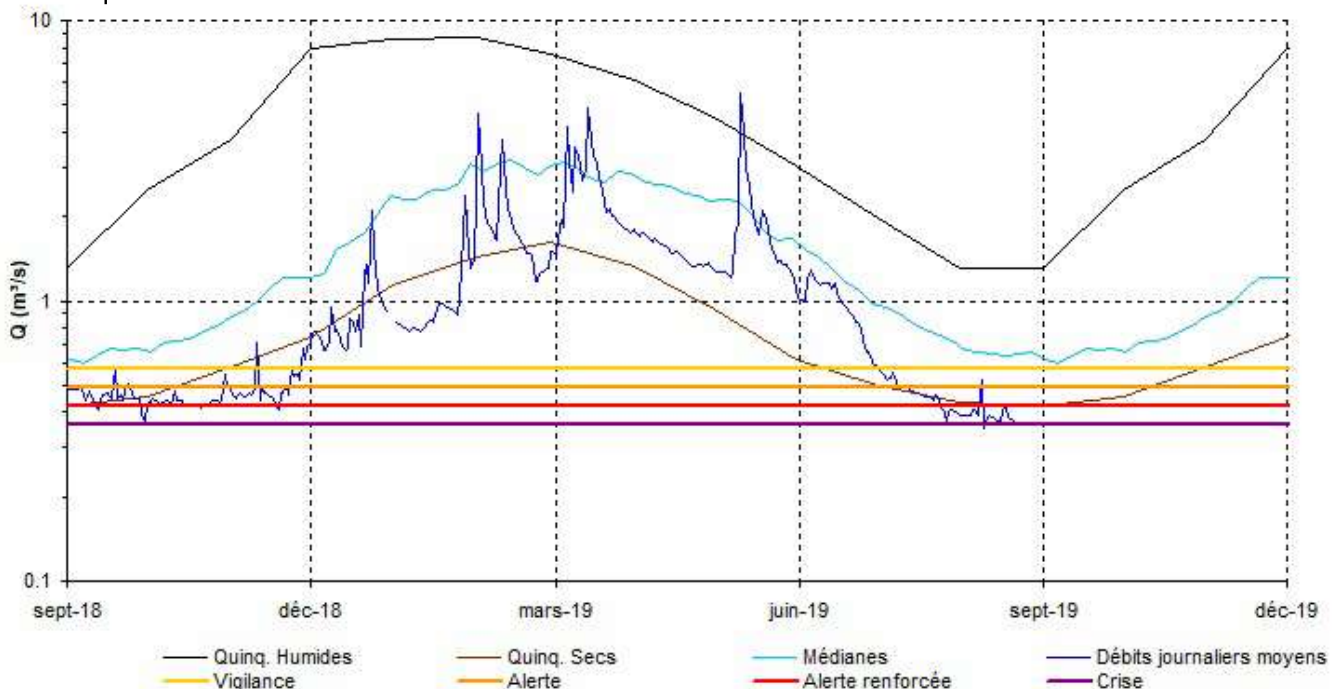
L'Yonne à Pont-sur-Yonne

Les débits de l'Yonne sont en baisse depuis le mois d'avril. Les dernières pluies n'ont pas permis de faire remonter les niveaux de manière significative et les débits de l'Yonne flirtent avec son seuil d'alerte. Les prévisions météorologiques ne prévoyant peu ou pas de pluies dans les prochains jours, le seuil d'alerte risque d'être atteint.



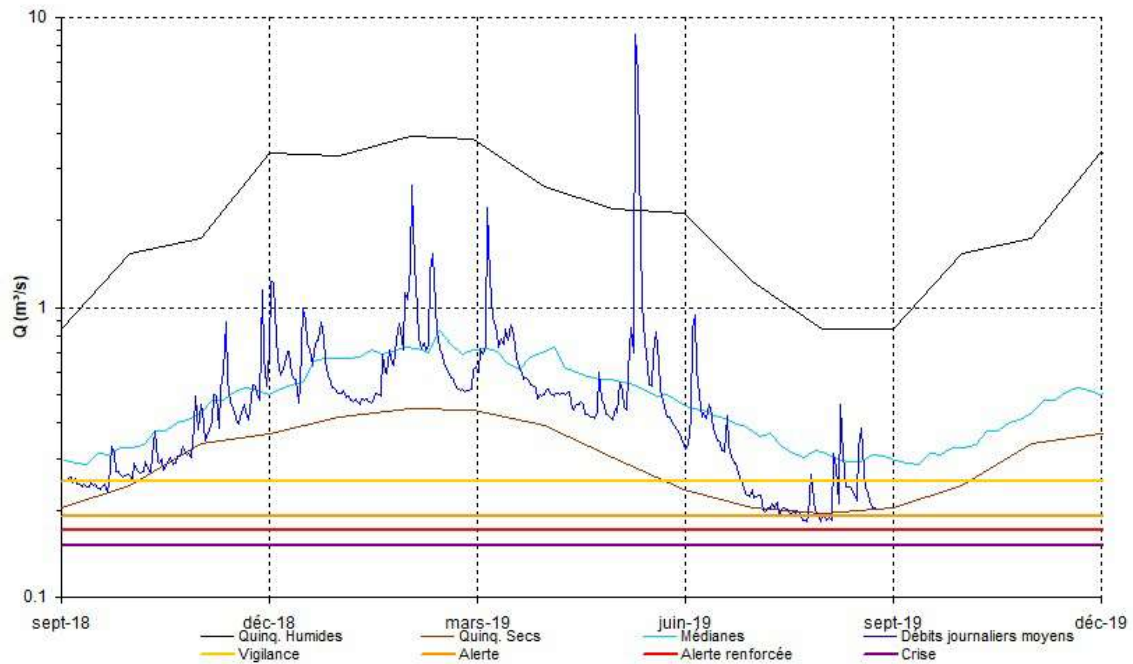
Le Petit Morin à Montmirail

Les Petit et Grand Morins ont été très peu impactés par les deux épisodes de pluies. Les débits de ces cours d'eau ont donc continué leur baisse. Le Petit Morin à Montmirail est en alerte renforcée et flirte avec son seuil de crise. Les niveaux atteints dans ces secteurs sont rares et de nouvelles mesures vont être réalisées dans la prochaine semaine pour vérifier les valeurs de débits atteints.



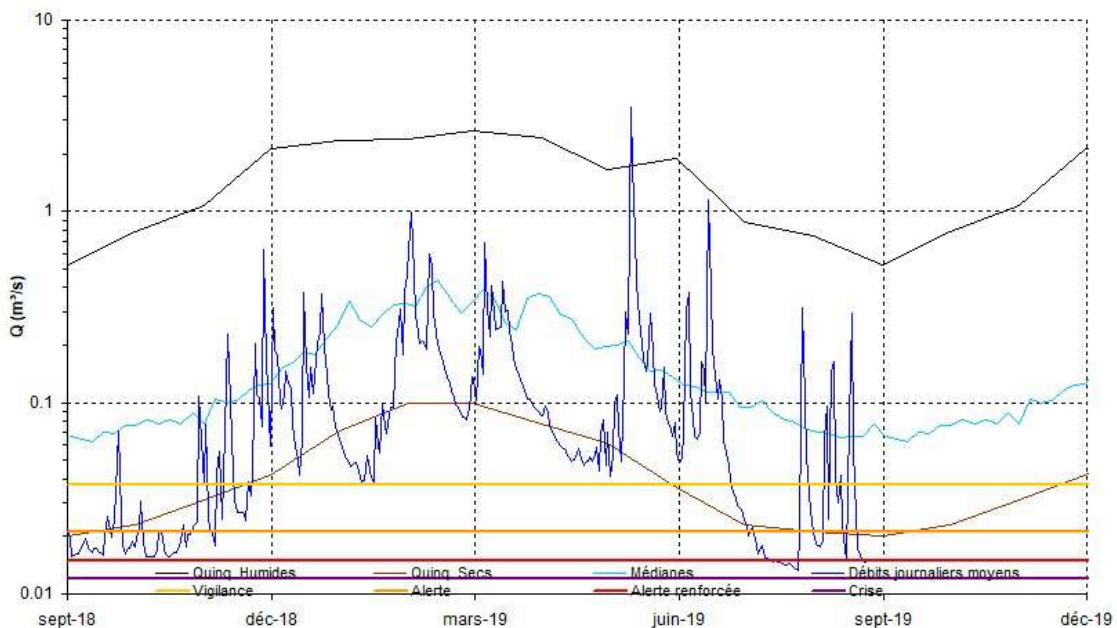
La Rémarde à Saint-cyr-sous-Dourdan

Depuis le mois de juin, les débits de la Rémarde à Saint-Cyr sous Dourdan ont diminué de manière constante pour passer en dessous du seuil d'alerte autour du 20/07. Les précipitations du début du mois d'août ont fait remonter temporairement les débits pour repasser au dessus du seuil d'alerte. Les prévisions météorologiques annoncent peu ou pas de précipitations cette semaine ; la situation risque donc de se dégrader à nouveau.



Le Réveillon à Férolles-Atilly

Malgré les divers épisodes pluvieux qui ont impactés son bassin, les débits du Réveillon atteignent des niveaux très bas. Les effets des précipitations ont été éphémères et les ondes de crues ont été évacuées très rapidement (moins de 3 jours entre le début des précipitations du 17/08/2019 au retour aux débits observés avant l'épisode). La station de Férolles-Atilly passe en dessous de son seuil d'alerte renforcée.



Situation des nappes

Etat des piézomètres

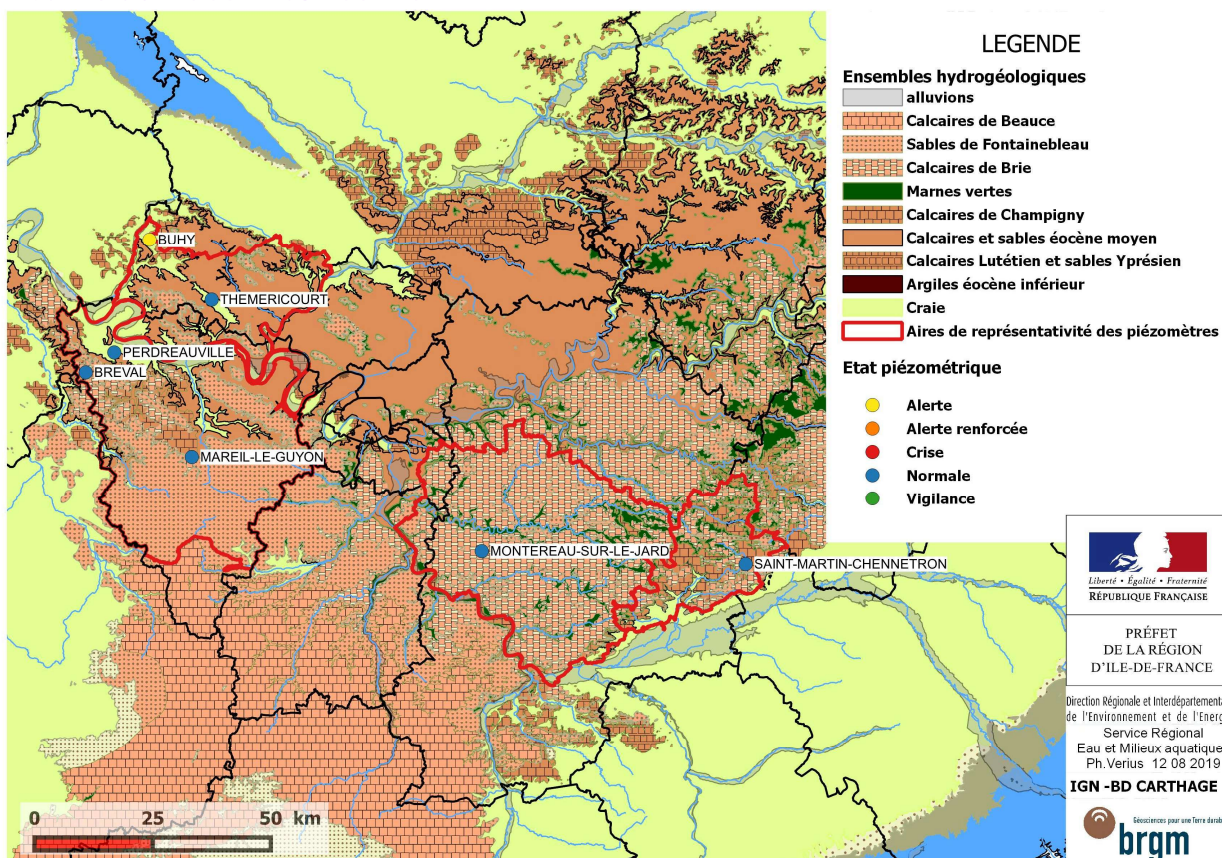
Tableau des tendances

Les nappes faisant l'objet du présent bulletin sont en phase normale de vidange.

Piézomètre de référence	Situation par rapport aux seuils définis dans les arrêtés sécheresse
Buhy (nappe de la craie du Vexin Français)	Alerte
Mareil le Guyon (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	Normale
Montereau-sur-le-Jard (nappe du Champigny en Brie)	Normale
Perdreauville (nappe de la craie du Mantois)	Normale
Saint Martin Chenneutron (nappe du Champigny en Brie)	Normale
Théméricourt (nappe de la craie du Vexin Français)	Normale
Bréval (nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix)	Normale

Carte de suivi de l'état piézométrique

Carte du bassin concerné



Etat des piézomètres

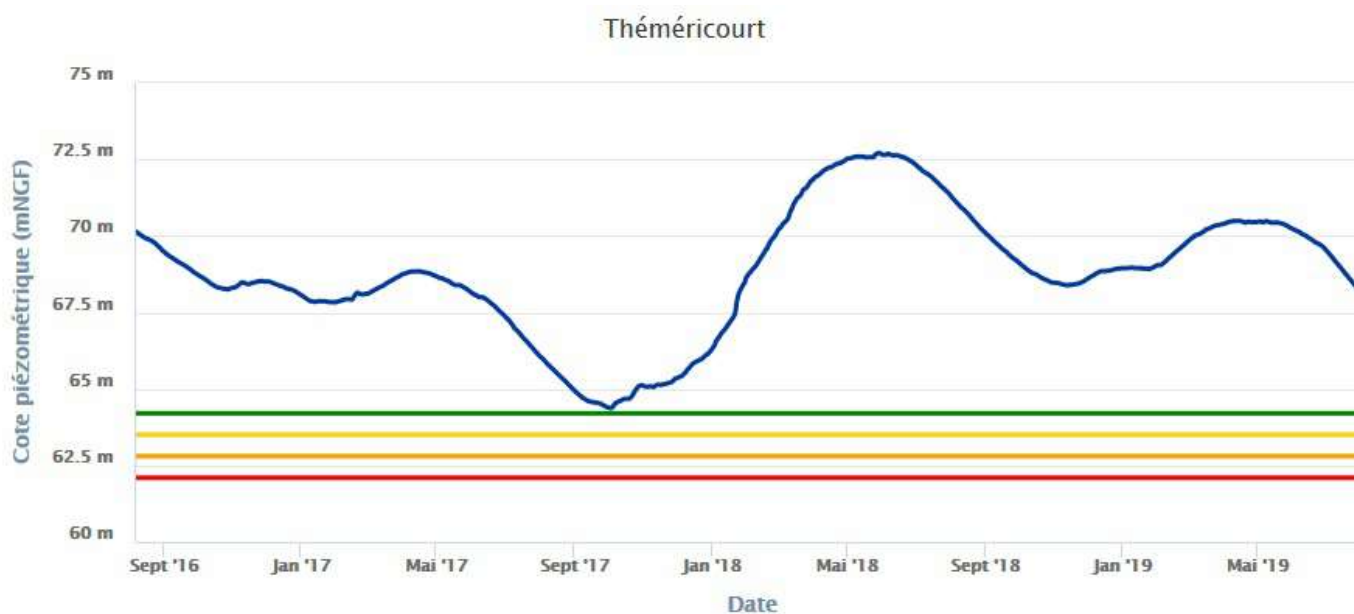
Nappe de la craie du Vexin Français

Buhy



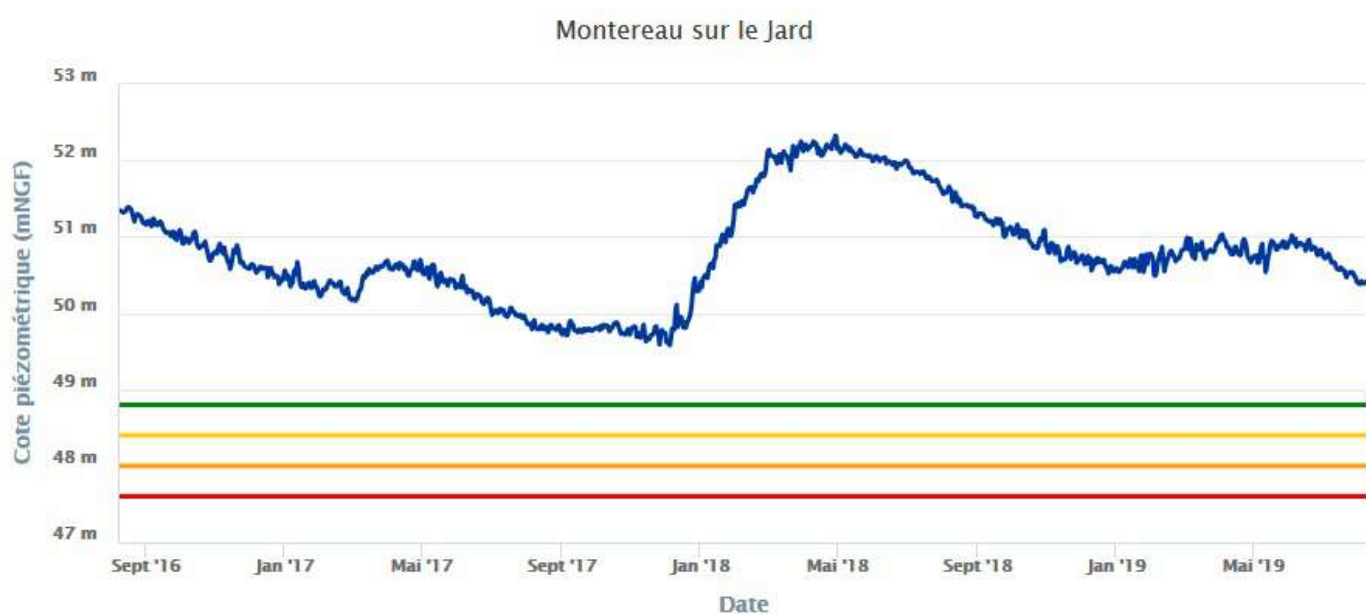
Remarque : un bug d'affichage du site internet ADES ne permet pas de mettre le graphique de Buhy qui passe sous son seuil de vigilance à jour.

Théméricourt

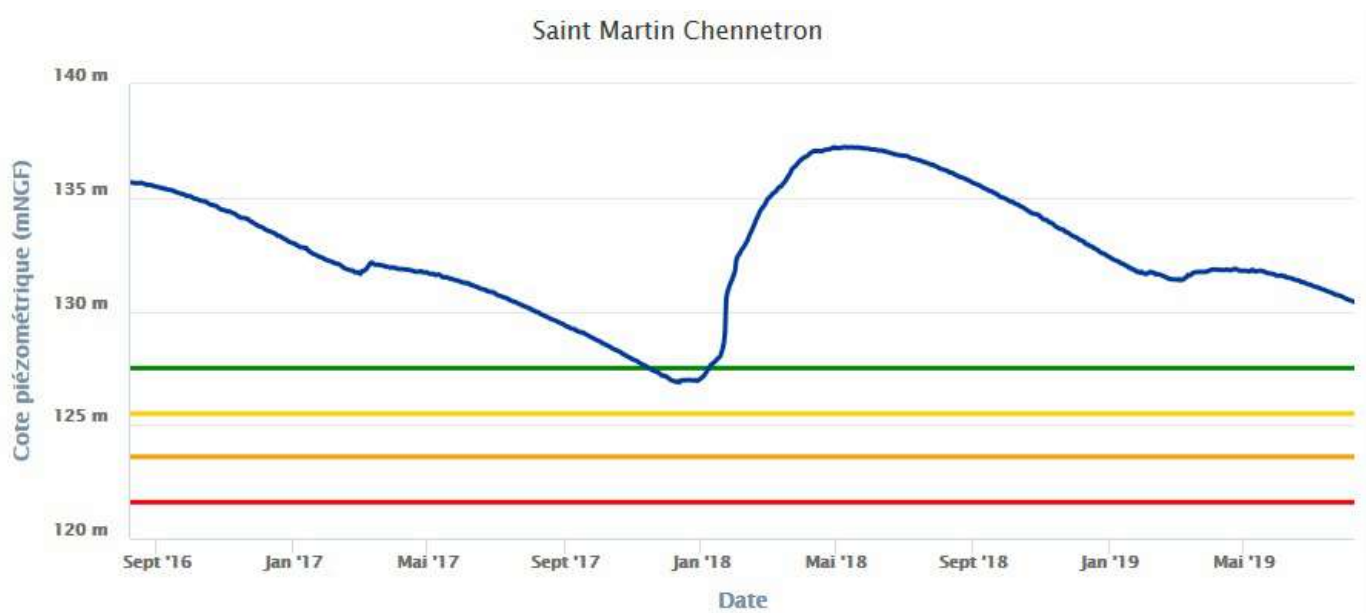


Nappe du Champigny en Brie

Montereau-sur-le-Jard



Saint Martin Chennetron



Nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix

Mareil le Guyon

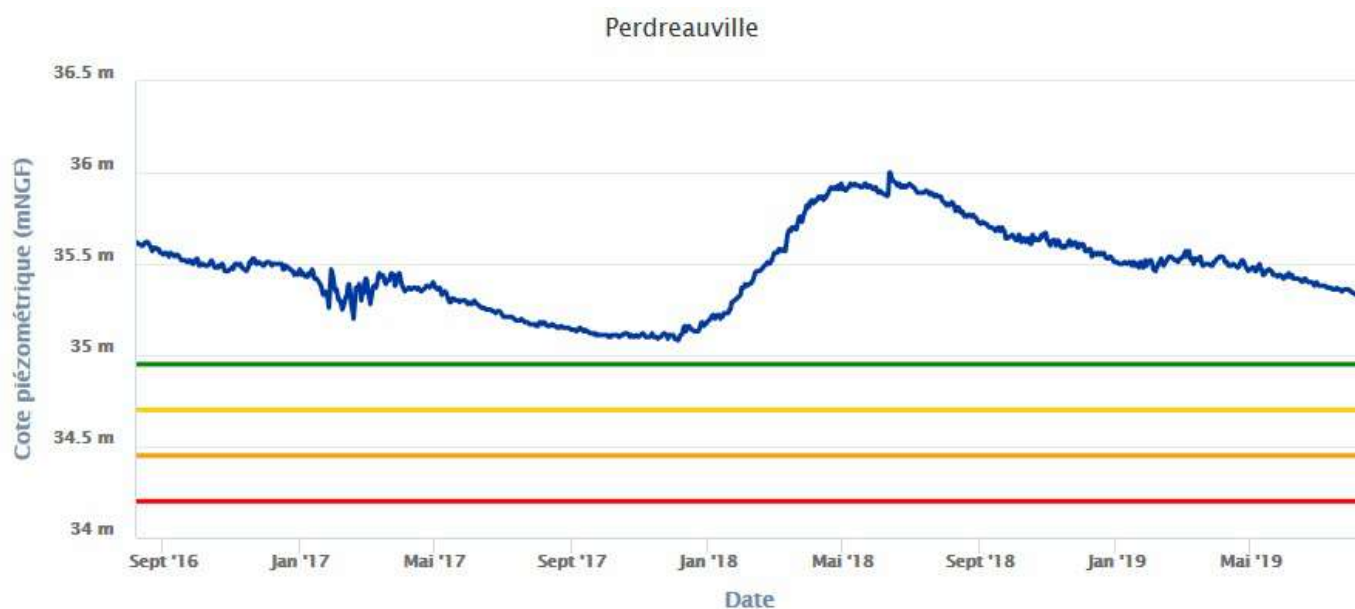


Bréval



Nappe de la craie du Mantois

Perdreauville



Liens utiles

L'étiage sur Internet de la DRIEE :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html>

L'accès aux bulletins du suivi de l'étiage :

<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne :

<http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne :

<http://drieeif-eaux-souterraines.brgm.fr/data.html>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Contact

driee-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie

Prochain bulletin d'étiage le 09/09/19 2019